

UN ENFANT UNE FAMILLE : PARRAINAGE DE PROXIMITE

Association d'intérêt général déclarée selon
la loi de 1901

PROJET ASSOCIATIF

2024-2025

Nous contacter

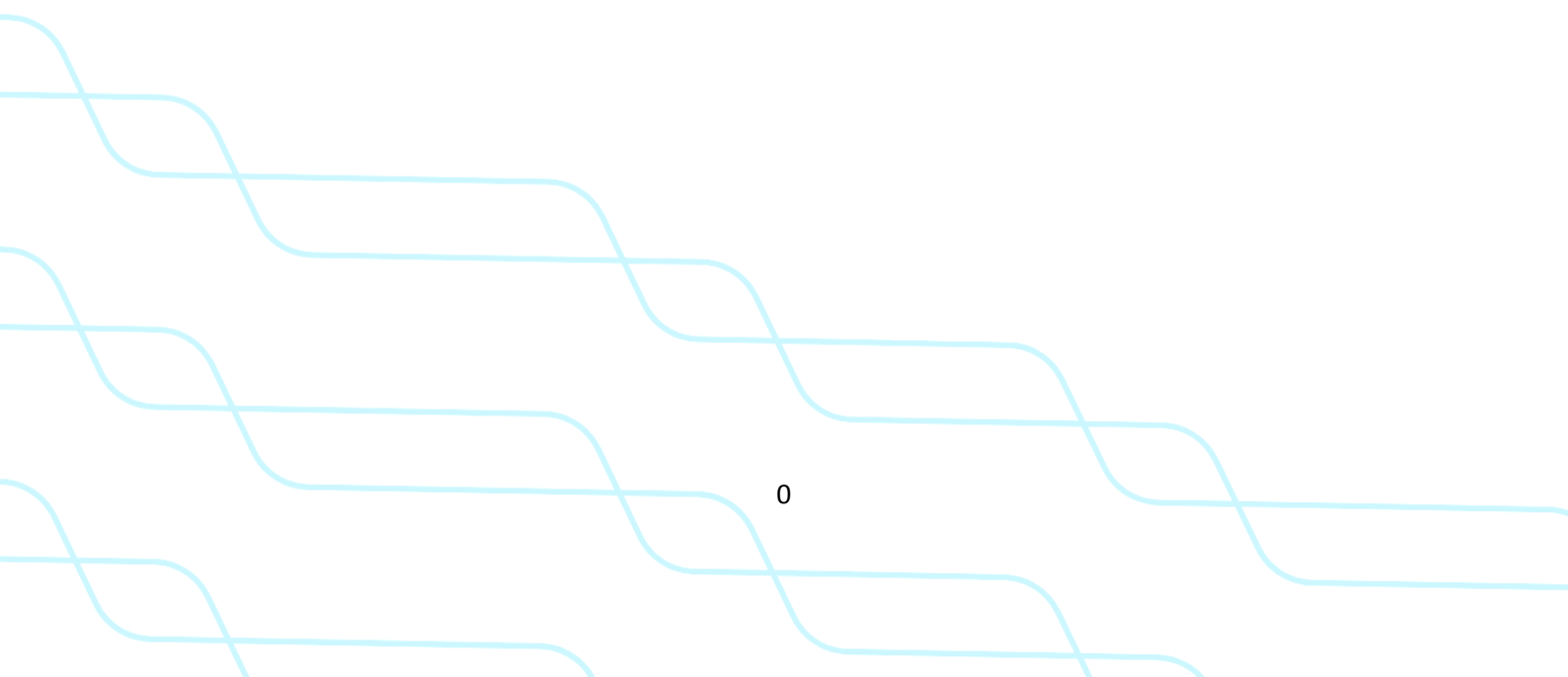
-  contact@unenfantunefamille.org
-  06 87 40 01 28 – 06 82 21 5812
-  13 bis rue de Bièvres, 92140 Clamart

Nous trouver

-  unenfantunefamille.org

Nous suivre





SOMMAIRE

I.	PRESENTATION.....	2
1.	Le parrainage de proximité.....	2
2.	Le parrainage pour Un Enfant Une Famille (UEUF)	2
a.	Son public :	3
b.	Son rayon d'action :	3
II.	COMMENT FAISONS-NOUS DES PARRAINAGES ?.....	4
1.	Introduction	4
2.	Rencontrer les uns et les autres en amont du parrainage	5
a.	Les futurs parrains.....	5
b.	Les enfants/adolescents et leur environnement	6
3.	Réaliser l' « apparrainage »	6
4.	Mettre en relation	7
5.	Suivre les parrainages	7
a.	Quand le parrainage ne « matche » pas :	7
b.	Quand le parrainage « matche » :	7
6.	Les groupes de paroles et soirées thématiques	8
7.	Les diverses animations	8
III.	CROISSANCE D'UEUF ET PERSPECTIVES 2024-2025.....	9
1.	Des parrainages en progression	9
2.	Qui constitue l'association ?	9
3.	Quelques données de 2023	10
4.	Information et communication.....	10
5.	Le numérique	11
6.	Le financement	11
7.	S'étendre dans toute l'Ile de France.....	12
IV	CONCLUSION	13

I. PRESENTATION

1. Le parrainage de proximité.

Le parrainage de proximité est la construction d'une relation affective privilégiée instituée, d'un lien durable et stable, entre un enfant ou un adolescent et un adulte ou une famille bénévole. Comme le dit la Charte de Parrainage :

- Il prend la forme de temps partagés réguliers dans la durée.
- Il repose sur la confiance et sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel.
- Il est basé sur un engagement volontaire de chacun et le respect de la vie privée.
- Il se met en place dans l'intérêt de l'enfant : à la demande de l'enfant, des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale et éventuellement des travailleurs sociaux.
- Il est « en plus » et des parents, et des travailleurs sociaux éventuels

2. Le parrainage pour Un Enfant Une Famille (UEUF)

L'association UEUF a été créée par Janine et Antoine Rebelo en 1978 à Clamart en direction :

- des « boat-people », des jeunes sans famille
- des parents très aimants mais en grande difficulté
- des enfants ayant peu ou pas de visites dans les institutions (voir la circulaire Veil de 1978)
- des enfants suivis par les divers services la protection de l'enfance



En 2024, plus de 45 ans après, peu de choses ont changé au niveau des situations des enfants.

Le parrainage s'inscrit autant que possible dans la durée. Il s'agit d'un lien affectif qui vient en supplément de la famille et/ou des travailleurs sociaux du jeune. Pour l'enfant, il prend la forme de moments partagés dans une ambiance conviviale et familiale, lui permettant de découvrir de nouveaux horizons à travers différentes activités, sorties...

a. Son public :

En 45 ans, les publics enfants/adolescents concernés ont peu changé, seul le vocabulaire est modifié.

- Les enfants en famille sans mesure, parents aimants souvent isolés
- Les enfants en famille sous mesure d'Aide Educative (Administrative ou Judiciaire)
- Les enfants avec mesure de placement (en institution ou en accueil familial) et parmi eux, on distingue
 - les enfants avec mesures revues tous les 6 mois ou tous les ans (les parents ont l'autorité parentale)
 - les enfants en Délégation d'Autorité Parentale à l'Aide Sociale à l'Enfance
 - les enfants pupilles
- Les mineurs non accompagnés

De même pour les parrains, jeunes et moins jeunes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfants. TOUS prêts à s'engager dans la durée pour « accompagner » un enfant/adolescent.

En revanche, parmi les parents qui sont présents dans la situation du jeune, certains sont plus présents, plus actifs, plus impliqués. L'association leur apporte beaucoup et ils participent activement aux groupes de parole, aux sorties ou rencontres conviviales.

b. Son rayon d'action :

UEUF agit sur toute l'Ile de France. Dans les Hauts-de-Seine, elle a été désignée « Association de bienfaisance » en 1991 et se trouve rattachée au projet départemental de proximité. En Seine-Saint-Denis et surtout dans les Yvelines, elle a établi une convention avec le Conseil Départemental. Enfin, les relations sont très actives avec Paris (en particulier les arrondissements 8, 14 et 17) et le département de l'Essonne.

Au niveau national, UEUF a créé avec d'autres l'Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité (UNAPP) et participe activement depuis à son CA et à son action de promotion et déploiement du parrainage de proximité. Nous avons participé à la loi de protection de l'enfance, dite loi Taquet, promulguée le 7 février 2022, dont nous avons reçu le décret sur le parrainage promulgué le 16 février 2024. *[Rappelons que le Président du Conseil Départemental est invité à proposer un parrainage pour tous les enfants de moins de 21 ans pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, lorsque c'est leur intérêt, dans le cadre du projet personnel pour l'enfant, en tenant compte des liens qu'il a pu nouer, avec l'aide des **associations habilitées**.]*

II. COMMENT FAISONS-NOUS DES PARRAINAGES ?

1. Introduction

Il s'agit d'établir un lien qui lorsqu'il « matche », comme nous disons dans l'association, s'installe doucement, dans la durée, entre un enfant/adolescent (parfois majeur) et un adulte ou une famille bénévole. Pour assurer cette durabilité du lien et son évolution dans le temps, il faut que chacun y trouve « son compte » et que s'établisse ainsi une relation affective partagée. De nombreux témoignages sont présents sur le [site](#).

Les enfants ou adolescents parrainés

Les jeunes sont de tous âges, de 2 à 21 ans. Ils ont en commun le besoin d'ouverture sociale, culturelle, sportive, de relations... Il s'agit de créer un lien durable et complémentaire à ceux tissés au sein de la famille et/ou de l'institution. Ce lien deviendra très important pour tous.

Les parrains

Les parrains sont des adultes, en couple, mariés, pacsés ou célibataires, avec ou sans enfants/petits enfants, vivent dans des contextes très divers, en ville ou à la campagne, et traversent toutes les générations. Ils ont en commun le désir d'aider un enfant ou un adolescent dans la durée.

L'association

Un groupe de bénévoles de l'association, dit groupe « apparrainage », conduit en binôme les divers entretiens et se réunit régulièrement pour trouver des correspondances filleuls/parrains.

Chaque parrain-marraine a un référent dans le groupe « apparrainage » qui, très régulièrement demande des nouvelles du parrainage.

Nous faisons intervenir une psychologue spécialisée dans la protection de l'enfance de façon régulière :

- d'une part pour le groupe « apparrainage » et le sous groupe des référents
- d'autre part auprès des parrains et futurs parrains

sur des formations concernant les enfants, sur l'attachement, sur le fonctionnement de l'ASE ...

et aussi beaucoup de groupes de parole de parrains et futurs parrains sur tous les aspects de leur parrainage.

Le rôle d'Un Enfant Une Famille est essentiellement **d'obtenir la confiance de tous (filleuls, parents, parrains et travailleurs sociaux), sur laquelle est fondée toute l'action d'UEUF.**

2. Rencontrer les uns et les autres en amont du parrainage

a. Les futurs parrains

Les futurs parrains/marraines formalisent leur souhait de parrainer en complétant deux questionnaires qui permettent à l'association d'être renseignée sur leur profil et leurs motivations. Au moins deux rencontres, dont une à domicile, sont proposées aux parrains/marraines, chaque fois par deux membres différents du groupe « apparrainage ». Nous échangeons, nous dialoguons pour bien faire connaissance mutuellement car chaque parrain/marraine est unique et chaque parrainage est unique. Donc les rencontres auront lieu au rythme de l'enfant, mais de façon régulière pour s'installer dans la durée. Souvent, nous leur offrons le livre des 30 ans de l'association. Lors de la rencontre à domicile, nous prenons soin de questionner les personnes proches du projet (conjoint, enfants, parents ...) afin de s'assurer de la bienveillance de l'entourage. Les futurs parrains/marraines font part de leurs goûts, leurs loisirs, leurs métiers, leur famille, leurs amis... et aussi de leurs divers questionnements. Ils expriment leur adhésion aux valeurs de l'association, acceptent les statuts de l'association, fournissent leur bulletin numéro 3 du casier judiciaire

et leurs assurances et signent un document court signalant leurs engagements et ceux de l'association.

En 2023 **130 rencontres** ont eu lieu.

Enfin, ils sont chaleureusement invités à participer à toutes les activités de l'association (réunions et sorties conviviales, groupes de parole et conférences/débats animés par la psychologue ...), ce qu'ils font volontiers. Leurs retours sont très positifs.

Les futurs parrains envisageant un enfant pris en charge par l'ASE sont particulièrement formés et informés. Ils s'engagent à donner régulièrement des nouvelles du parrainage à l'association, qui devra les transmettre à l'ASE..

130
rencontres



b. Les enfants/adolescents et leur environnement

Quand il y a l'implication de travailleurs sociaux, deux membres du groupe « apparrainage » les rencontrent en premier. Ils expliquent la situation et les bienfaits que pourrait apporter le parrainage à l'enfant/adolescent.

Les personnes impliquées dans le projet du jeune remplissent une fiche d'information afin que nous puissions mieux le connaître.

Deux membres du groupe « apparrainage » rencontrent ensuite l'enfant/adolescent et s'assurent qu'il a bien compris le projet et que celui-ci lui convient. Nous le rassurons sur la place du parrain, qui ne remplace ni ses parents, ni les travailleurs

sociaux, mais lui offre autre chose, en complément, de façon bénévole..

Lorsque les parents sont présents, nous les écoutons, les rassurons sur la place de chacun et les accompagnons tout au long des différentes étapes du parrainage. Lorsqu'ils ne sont pas présents, mais qu'ils sont encore dans la vie de l'enfant, nous nous assurons qu'ils sont informés et qu'ils sont d'accord.

Nous demandons pour l'enfant une assurance responsabilité qui complète celle de l'association et le numéro de sécurité sociale. Bien sûr ces informations restent dans l'association. En 2023 80 rencontres ont eu lieu.

80
rencontres

3. Réaliser l'« apparrainage »

Le groupe « apparrainage » se réunit régulièrement, par exemple 7 fois en 2023. Il contrôle le fait que le casier n°3 est vierge. Il prend en considération les projets et les goûts de chacun, la distance...

Le futur parrain est d'abord contacté. Ainsi, en cas de refus, l'enfant n'est pas impacté. Puis nous prévenons l'enfant/adolescent, les parents et/ou les travailleurs sociaux, qui peuvent tous aussi refuser.

Le plus souvent, l'enfant/adolescent et le futur parrain/marraine ne se connaissent pas avant la rencontre.

Parfois il s'agit aussi d'instituer et de prolonger une

relation déjà existante, car bien sûr, si une personne est déjà là dans l'entourage proche de l'enfant, c'est elle qui doit être privilégiée pour devenir parrain/marraine



4. Mettre en relation

Les membres de l'association qui ont fait connaissance des intéressés les accueillent dans un lieu neutre pour la mise en relation. Le jeune vient avec ses parents et/ou ses éducateurs, psychologues Le ou les parrains viennent avec les personnes incluses dans le projet (conjoint, enfants...). Ils font connaissance et l'association s'assure que chacun s'exprime. Cela dure une heure, souvent plus.

Au final, toutes les parties signent l'attestation de parrainage (en particulier l'enfant qui signe souvent pour la première fois) qui cadre très soigneusement les trois premières rencontres, très progressives, et rappelle les engagements de chacun y compris de l'association qui est responsable du parrainage.

5. Suivre les parrainages

a. Quand le parrainage ne « matche » pas :

Il arrive, c'est rare mais il faut le signaler, que le parrainage ne « matche » pas (quelle qu'en soit la raison). L'association le voit très vite, lors des premières rencontres et arrête bien sûr le parrainage en apportant toute l'aide et le soutien nécessaire à tous : filleuls, parents, parrains et travailleurs sociaux. Elle prend aussi le temps d'analyser la situation pour repartir sur de meilleures bases. La psychologue de l'association, rencontrant les uns et les autres, contribue à une meilleure prise en compte des divers problèmes.

b. Quand le parrainage « matche » :

C'est vraiment beaucoup plus fréquent. Par exemple en 2023 39 parrainages réalisés, 32 ont parfaitement « matché » 7 se sont très vite arrêtés.

Les référents demandent des nouvelles régulièrement et restent à l'écoute afin d'accompagner au mieux le parrainage. Pour les enfants pris en charge par l'ASE, l'association met en place un suivi régulier pour en informer une à deux fois par ans au moins l'ASE.

Grâce à la confiance établie, parrains et parents, mais aussi travailleurs sociaux, contactent fréquemment l'association. Aussi, ils participent tous à la vie d'Un Enfant Une Famille, en particulier en témoignant, dans les diverses réunions festives et groupes de paroles ([voir ci-après](#)).

6. Les groupes de paroles et soirées thématiques

Différents groupes de paroles sont proposés et animés par la psychologue rétribuée par l'association :

- un groupe de parole « parrains et futurs parrains », (parfois dédoublé), qui a énormément de succès
- un groupe de parole « parents d'enfant parrainés et à parrainer », moins fréquenté mais de qualité
- un groupe de parole avec les bénévoles d'« apparrainage », pour analyser nos pratiques et leurs conséquences.

8 groupes de paroles

En 2023, 8 groupes de paroles parents, parrains futurs parrains, 4 groupes pour l'« apparrainage »

Des conférences thématiques sont également très suivies et vont être généralisées. Elles sont regardées aussi par les travailleurs sociaux. (En 2023 2 conférences)

Enfin, il y a pour les futurs parrains des conférences débats sur le parrainage, l'attachement, le fonctionnement de l'ASE ... toutes très appréciées. (En 2023 3 conférences)



7. Les diverses animations

Nous organisons **des après-midis et des journées festives ou culturelles** (après-midi crêpes, pique-niques ainsi que des visites à Thoiry, au Marquenterre, à l'arboretum de Chatenay-Malabry, à la Bergerie Nationale, au Grand Rex, aux Bateaux Mouches, au Château de Versailles, à l'aquarium de Paris ...), parfois plus « sérieuses » (AG, anniversaire des quarante ans, fête des parrainages, apéritifs...) mais toujours conviviales. Des moments très suivis, où tous (parents, enfants, parrains, futurs parrains, travailleurs sociaux, bénévoles de l'Association) discutent et échangent.

III. CROISSANCE D'UEUF ET PERSPECTIVES 2024-2025

1. Des parrainages en progression

En 45 ans, nous avons concrétisé plus de 600 parrainages. Aujourd'hui, nous mettons en place une trentaine de parrainages par an et nous **prévoyons une augmentation « raisonnable » afin de continuer à privilégier la qualité et la durabilité des liens que nous accompagnons.**

2. Qui constitue l'association ?

Comme le disent nos statuts, tout le monde peut faire partie de l'association, parents, parrains, futurs parrains, bénévoles ... La plupart des membres actifs sont (ou ont été) concernés par les métiers de l'enfance (assistants sociaux, éducateurs, enseignants, infirmiers, pédiatres, psychologues ...). Tous sont bénévoles. Beaucoup parrainent, ont parrainé, ont été parrainés, ou sont parents des enfants parrainés.

L'association reste disponible le soir et le week-end ; ce qui est très utile pour les échanges téléphoniques, les réunions de mise en relation et les visites à domicile.

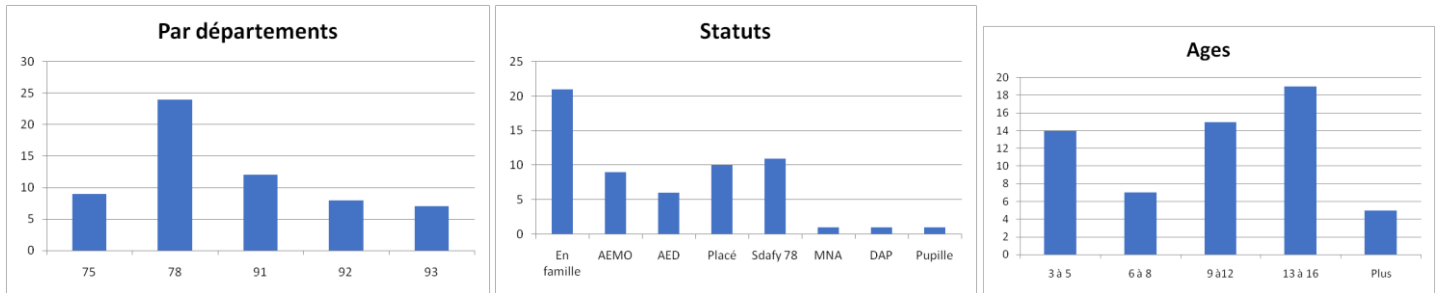
Depuis trois ans, notre CA s'est largement renouvelé, sans que nous soyons pour autant trop nombreux pour assumer toutes les tâches menées par l'association. Une volontaire dans le cadre du service civique nous a rejoints en 2020, une autre fin 2022, une nouvelle en 2024, ce dont nous nous réjouissons profondément car il s'agit chaque fois d'un véritable enrichissement mutuel.

Dans un souci de toujours mieux accompagner les parrainages, les membres du « groupe apparainage » se voient proposer des formations liées à la protection de l'enfance.

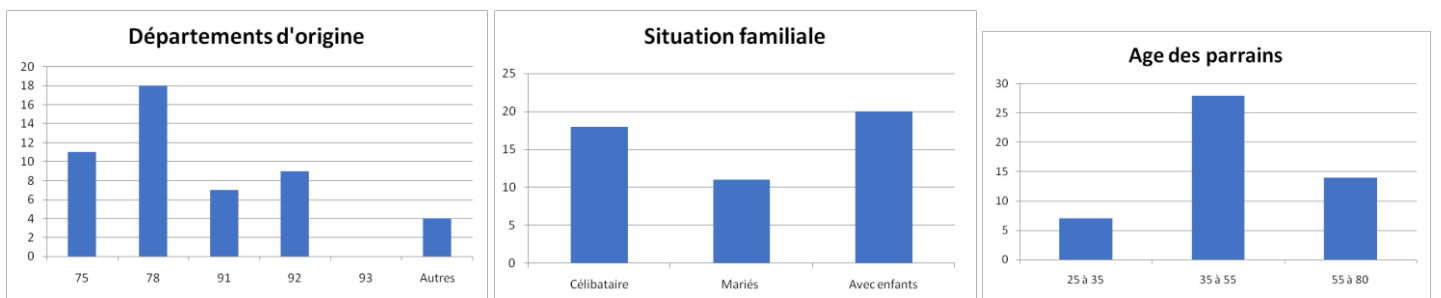
Une psychologue en vacation nous aide énormément, et nous nous posons la question d'employer une personne (travailleur social ou psychologue) pour nous aider dans notre tâche toujours croissante.

3. Quelques données de 2023

Pour les enfants :



Pour les parrains et futurs parrains :



4. Information et communication

Malgré la loi de 2022 et le décret de 2024, le parrainage de proximité est encore trop méconnu, comme nous le constatons régulièrement. Nous communiquons sur le parrainage de proximité et sur notre mode de fonctionnement lors des diverses **rencontres individuelles, réunions d'information et permanences...**

Nous **visitons régulièrement les institutions** (diverses Maisons d'Enfants à Caractère Social, Sauvegardes, divers centres d'AEMO ou d'AED, divers services d'accueil familial ainsi que les foyers maternels ...) C'est indispensable et à renouveler fréquemment. En même temps, nous savons que c'est plus par le bouche à oreille que les uns ou les autres s'adressent à nous. Bien sûr, les travailleurs sociaux peuvent participer aux conférences débats.

11 lettres de lien

Nous envoyons tous les mois une **lettre de lien**, très appréciée, qui récapitule nos activités du mois.

Nous essayons de nouvelles affiches, de nouveaux films courts, sur divers supports

Nous souhaitons que nos réunions d'information attirent davantage de parents, de bénévoles qui pourraient devenir parrains, d'intervenants sociaux... et que nous soyons plus nombreux, pour témoigner, montrer la richesse des divers parrainages et répondre aux questions.

5. Le numérique

840 contacts
Sympathisants+
professionnels

Nous avons construit [le site de l'association](#) qui nous apporte à la fois des demandes de parrainage et de nouveaux parrains. Le mettre à jour et l'améliorer est très gourmand en temps.

Même si beaucoup de nos contacts se font par téléphone, le mail a une place très importante, en particulier pour prévenir des diverses activités, pour envoyer en nombre notre **lettre de lien mensuelle**, pour prendre différents contacts, mettre en place des rendez-vous. Y répondre tous les jours est indispensable. .

Nous sommes présents et actifs sur les réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn et Instagram et nous souhaitons accroître notre visibilité sur réseaux sociaux de proximité (Nextdoor,Smile, Ensembl',Gens de confiance...).

6. Le financement

L'UEUF finance son fonctionnement et ses diverses activités grâce aux cotisations de ses membres et aux subventions actuelles (FDVA, REAAP 92, Département des Yvelines ... ou SNCF) renouvelées annuellement.

Nous allons demander notre habilitation à tous les départements d'Ile de France, d'où certainement de nouvelles subventions

Par ailleurs, la part de travail bénévole est heureusement pris en compte dans les diverses demandes de subventions.

7. S'étendre dans toute l'Ile de France

Nous voulons nous y développer harmonieusement et efficacement.

Les **Hauts-de-Seine**, département d'origine de l'association, compte beaucoup de parrains et de filleuls. Nous sommes bénéficiaires des REAAP 92.

Notre siège social se situe à la Maison des Associations de **Clamart** où nous avons un bureau, une boîte aux lettres et l'accès à des salles gratuites sur demande. Nous participons bien sûr au forum, ainsi qu'à **Châtillon**. A **Gennevilliers**, en particulier, nous avons de bons rapports avec Passerelles 92 depuis la création de l'association. Nous avons diverses réunions d'information et nous participons au forum.

A **Issy-les-Moulineaux**, nous faisons des soirées d'information et participons aux journées sur l'enfance. L'association fait partie de **La Ligue de l'Enseignement 92**, et de l'association Eveil et Sens ...

Dans les **Yvelines**, nous avons une convention qui nous apporte des contacts avec les travailleurs sociaux et les services communication (TV 78, journaux locaux...). Nous avons beaucoup de parrains et de filleuls et donc nous cherchons toujours des parrains. Le département nous sert une subvention qui nous permet de faire des sorties, de la publicité. Nous participons aux forums de **Versailles** et de **Chevreuse**

A **Paris**, où habite la Présidente de l'association, nous disposons d'une antenne pour suivre les parrainages locaux et nous faisons partie activement des Amis de la place Clichy. Une implantation dans les Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de Paris 14^{ème} et Paris 17^{ème} est réalisée. Nous participons aux forums de Paris 8, Paris 14 et Paris 17. Nous sommes membres des divers réseaux de parentalité à Paris. .

En **Seine-Saint-Denis**, nous avons aussi une convention, et les parrainages se mettent doucement en place, bien que nous n'ayons pas assez de parrains proches pour répondre à la demande.

En **Essonne**, nous avons à la fois des parrains et des enfants et plus de liens avec les institutions, que ce soit à Massy, Evry, Etampes ou avec l'UDAF 91. Nous participons au forum d'**Orsay** et nous l'espérons d'**Etampes**.

Nous voulons intensifier notre présence en multipliant les contacts, partenariats... L'ambition d'UEUF est, à la suite des conventions déjà signées avec le 78 et le 93, d'être une association reconnue comme interlocuteur fiable par tous les Départements d'Ile de France, pour mettre en œuvre les actions de parrainage en liaison avec l'ASE. Cette habilitation nous permettra d'être mieux identifiés par la population et donc de toucher à la fois des parents intéressés par faire parrainer leur enfant, des travailleurs sociaux de tous bords qui peuvent impulser

un parrainage et des parrains souhaitant s'investir auprès d'un jeune. Ainsi, nous nous engageons à répondre aux exigences des départements, tout en défendant notre modèle de type familial (association de « petite taille », reposant essentiellement sur le bénévolat et fonctionnant avec des ressources limitées).

IV CONCLUSION

Le parrainage de proximité est un engagement citoyen, bénévole, basé sur la confiance et la volonté de tous et de chacun.

Chaque parrainage est singulier et le parrain doit faire preuve de souplesse et d'adaptabilité. En effet, les besoins de l'enfant dépendent de son vécu, de son âge, de son environnement... Le parrainage contribue à satisfaire au mieux ces besoins dans le respect de l'autorité parentale et la vie privée de chacun.

De là peut naître un lien affectif durable, riche et source d'épanouissement pour tous.

L'association Un Enfant Une Famille – Parrainage de Proximité, toujours jeune et dynamique depuis plus de 45 ans, défend le fait que plus nous serons nombreux à défendre par l'exemple le parrainage de proximité, plus nous vivrons dans une société ouverte, solidaire et inclusive.